

# Communiqué de presse

Paris, le 28 février 2011



## Depuis la sortie du guide pratique « Gérer la diversité religieuse en entreprise », les entreprises interrogent de plus en plus leurs pratiques.

**Interventions auprès de Comités de Direction, sensibilisations destinées aux Responsables Ressources Humaines, réalisation de guides internes... Depuis 2009, IMS-Entreprendre pour la Cité a constaté une réelle évolution dans la prise en compte de ce sujet, avec des sollicitations de plus en plus fréquentes de la part des entreprises.**

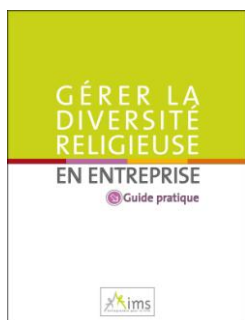
La Halde s'apprête à rendre publics les résultats de ses délibérations sur le fait religieux en entreprise. Si, en 2009, elle avait rappelé que les règles de laïcité ne s'appliquent pas à l'entreprise, elle constate aujourd'hui que les entreprises souhaitent disposer de clarifications juridiques. Un constat partagé par IMS-Entreprendre pour la Cité, qui, sur le terrain, continue à informer les entreprises du cadre légal existant, ainsi qu'à aider les entreprises à mettre en place des aménagements conciliant intérêts de l'entreprise et respect des convictions religieuses, mais reste démunie face à certaines questions.

Quel cadre légal appliquer aux entreprises privées qui ont un contrat de délégation de service public ? Et comment concilier l'application de deux cadres juridiques différents dans les entreprises qui emploient des fonctionnaires et des salariés de droit privé ?

A partir de quel moment l'atteinte de l'intérêt commercial de l'entreprise peut-il justifier une restriction des signes religieux ?

Comment concilier les impératifs de sécurité sur des métiers pénibles et/ou à risque avec la pratique du jeûne ? Faut-il une intervention systématique du médecin du travail ?

Inès Dauvergne, Responsable Diversité à IMS-Entreprendre pour la Cité, abonde dans ce sens : « Si IMS-Entreprendre pour la Cité considère que le pragmatisme doit rester le maître-mot, **nous souhaitons que l'application du cadre juridique soit plus claire pour aider les entreprises à gérer ce sujet complexe et réduire les risques de discrimination.** »



En 2009, IMS-Entreprendre pour la Cité a édité un guide pratique novateur sur la gestion de la diversité religieuse en entreprise. Cet ouvrage, nourri par des pratiques d'entreprises, complété par des échanges avec des juristes et des sociologues, donne des réponses, des témoignages et des outils concrets pour concilier l'intérêt de l'entreprise avec le respect des convictions religieuses de ses collaborateurs, de façon pragmatique et dépassionnée.

Coutumes alimentaires, habitudes vestimentaires, fêtes religieuses et organisation du temps de travail... Cet ouvrage fournit des clefs de compréhension et des solutions pratiques pour permettre à chaque entreprise de se positionner.

**Contact presse : Sonia Plégat**

☎ 01 70 64 46 80 / 06 66 37 51 52 ✉ [plegat@imsentreprendre.com](mailto:plegat@imsentreprendre.com)

---

### A propos de IMS-Entreprendre pour la Cité

Créé en 1986 par Claude Bébéar, IMS-Entreprendre pour la Cité a pour mission d'accompagner les entreprises dans leur Engagement Sociétal. L'association fédère un réseau de plus de 200 entreprises qui souhaitent se développer tout en favorisant l'accès de tous à l'éducation, à l'emploi et aux biens essentiels, dans le respect des spécificités et de l'identité de chacun.

[www.imsentreprendre.com](http://www.imsentreprendre.com)

---